

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE
« LA TOURBIÈRE DE SOLWASTER » À SART (JALHAY)**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du

Le Ministre-Président

La Ministre

Elio Di Rupo

Céline Tellier

CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

Nouvelle réserve naturelle domaniale.

APPELLATION	CANTONNEMENTS RESPONSABLES
Réserve naturelle domaniale « La Tourbière de Solwaster »	Département de la Nature et des Forêts Direction de Liège Cantonement de Verviers L'Ingénieur Chef de Cantonement Rue de Dinant, 11 4800 Verviers Surface concernée : 9,3555 ha Cantonement de Spa L'Ingénieur Chef de Cantonement Balmoral, 41 4845 Jalhay Surface concernée : 1,1391 ha
PROPRIÉTÉ	COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION
Région wallonne (ASBL Domaine de Bérlinzenne) Deux conventions de mise à disposition des terrains ont été signées le 16 mai 2017 et le 22 janvier 2019 entre l'ASBL Domaine de Bérlinzenne et la Région wallonne. Les terrains ont été rétrocédés à la Région wallonne au terme de ces dernières.	CCGRND de Liège c/o Direction de Liège Montagne Sainte-Walburge, 2 4000 Liège

PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE

Surface cadastrale totale : 10 ha 49 ares 46 ca

Liste des parcelles cadastrales : voir en annexe.

CADRE 2 : PÉRIMÈTRE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

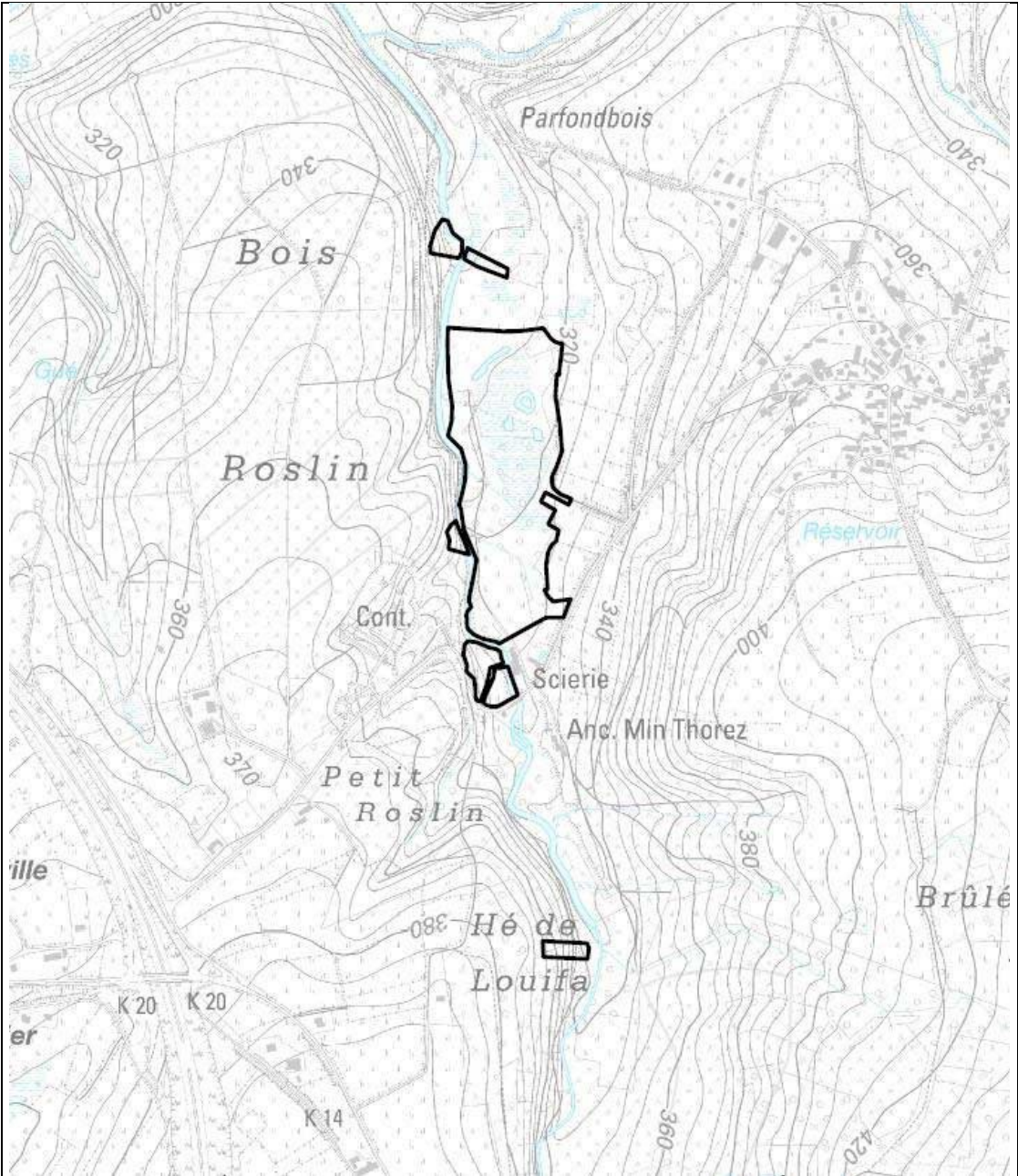


PLANCHE IGN : 50 / 1 N

CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES**FLORE ET HABITATS REMARQUABLES**

Le site se présente comme un fond de vallée occupé par une petite tourbière haute, en rive droite de la Hoëgne, au sein du site Natura 2000 BE 33034 de la Vallée de la Hoëgne.

Depuis l'abandon de l'extraction de la tourbe (présence d'anciennes fosses d'extraction de la tourbe), la majeure partie du site s'est spontanément reboisée et présente des espèces typiques des tourbières et des landes humides dont plusieurs habitats d'intérêt européen, comme des boulaies pubescentes à sphaignes, une chênaie pédonculée à bouleaux et molinie, une prairie humide à bistorte, des bas-marais acides à laïches et joncs, des mares oligotrophes à potamot à feuilles de renouée, des recolonisations par des essences feuillues à différents stades.

Diverses espèces de sphaignes, la Renouée bistorte (*Persicaria bistorta*), la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*), le Comaret (*Comarum palustre*), la Laïche des chiens (*Carex canescens*), le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*), la Violette des marais (*Viola palustris*) et le Scirpe des bois (*Scirpus sylvatica*) sont quelques-unes des plantes remarquables présentes sur le site.

Notons aussi la présence du Genévrier commun (*Juniperus communis*), qui n'est pas indigène sur ce site, mais bien à proximité.

FAUNE REMARQUABLE

La diversité de taille et de profondeur des plans d'eau, ainsi que la proximité de la Hoëgne expliquent la variété d'espèces de libellules observées sur le site. Quatre espèces reprises sur la liste rouge des espèces menacées en Wallonie sont présentes : le Leste dryade (*Lestes dryas*), l'Orthetrum bleuisant (*Orthetrum coerulescens*), l'Aesche des joncs (*Ashnea juncea*) et la Leucorrhine douteuse (*Leucorrhina dubia*), ces deux dernières espèces étant spécifiques des milieux tourbeux. D'autres espèces, comme l'Anax empereur (*Anax imperator*), l'Aesche bleue (*Ashnea cyanea*), la Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*), la Naïade au corps vert (*Erythromma viridulum*), le Leste fiancé (*Lestes sponsa*), l'Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*), l'Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*), la Petite nymphe au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*), la Libellule déprimée (*Libellula depressa*), la Libellule à quatre taches (*Libellula quadrimaculata*) et le Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*) viennent compléter le cortège.

Les observations de papillons ont mis en évidence la présence du Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) mais aussi du Petit collier argenté (*Boloria selene*) et du Damier noir (*Melitaea diamina*).

Une population de Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) est présente sur le site.

Les espèces d'oiseaux suivantes sont présentes et/ou nichent au sein du site : la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), la Rousserole verderolle (*Acrocephalus palustris*), le Cassenoix moucheté (*Nucifraga caryocacactes*). Le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) niche à proximité et le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) a été observé sur les plans d'eau et sur la Hoëgne.

Notons l'observation régulière d'ongulés (cerf, chevreuil, sanglier) et d'autres espèces telles que le renard roux et l'écureuil. Le Castor (*Castor fiber*) évolue également au sein des plans d'eau présents sur le site.

Différentes espèces de chauves-souris ont été identifiées en chasse au sein des boulaies et au-dessus des mares : le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), le Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*), l'Oreillard (*Plecotus sp.*) et la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

ETAT GENERAL DE CONSERVATION

Le site a bénéficié des travaux de réhabilitation de tourbières et de prairies humides entrepris depuis 2013 dans le cadre du projet LIFE Ardenne liégeoise (2012-2019) cofinancé par l'Union Européenne et la Région wallonne : abattages d'arbres isolés, annélations de résineux, bouchages de drains, créations de digues d'ennoiement, aménagements de plans d'eau et fauchages de restauration. L'état actuel du site est très bon. Des inventaires viendront compléter nos connaissances dans les années à venir.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aucune espèce exotique envahissante n'est répertoriée à l'heure actuelle au sein du site.

CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION**AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES**

Les objectifs globaux en matière de gestion sont la réhabilitation de tourbières, de bas-marais et de prairies humides ainsi que la gestion de peuplements formés de feuillus indigènes. Au sein de ce site composé d'une mosaïque d'habitats différents, les mesures de gestion consistent essentiellement en :

- l'annelage des gros épicéas présents au sein de la tourbière ;
- l'abattage de certains résineux isolés ;
- le fauchage et le débroussaillage des zones ouvertes afin de limiter la recolonisation forestière ;
- le bouchage de drains ;
- la création de digues d'ennoiment ;
- l'aménagement de mares au sein des sites d'excavation des déchets réalisés par Spa Monopole (réhabilitation du site) ;
- le fauchage de restauration des prairies qui ont été surpâturées jusqu'ici par des chevaux.

Certaines de ces mesures ont été réalisées notamment grâce à l'intervention du groupe de bénévoles de Sart.

Un pâturage extensif par une race bovine rustique pourrait, si nécessaire, être envisagé pour certaines parties de la réserve.

ACCES DU PUBLIC

Le public n'est autorisé que sur les chemins et sentiers dûment signalés.

DÉROGATIONS CONCERNANT LES ESPÈCES ANIMALES

La gestion des populations animales pourra être autorisée par dérogation à la loi sur la conservation de la nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve.

IMPACT PAYSAGER

La restauration et l'amélioration de ce site tourbeux a contribué à l'extension du paysage des fonds de vallées semi-naturelles. Les prairies humides gérées de façon extensive enrichissent le paysage bocager autour de Solwaster.

CADRE 5 : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN PARTICULIER DE GESTION

L'enquête publique a été réalisée par la commune de Jalhay du 13/06/2022 au 13/07/2022.

Aucune objection ou remarque, écrite ou orale, n'a été formulée.

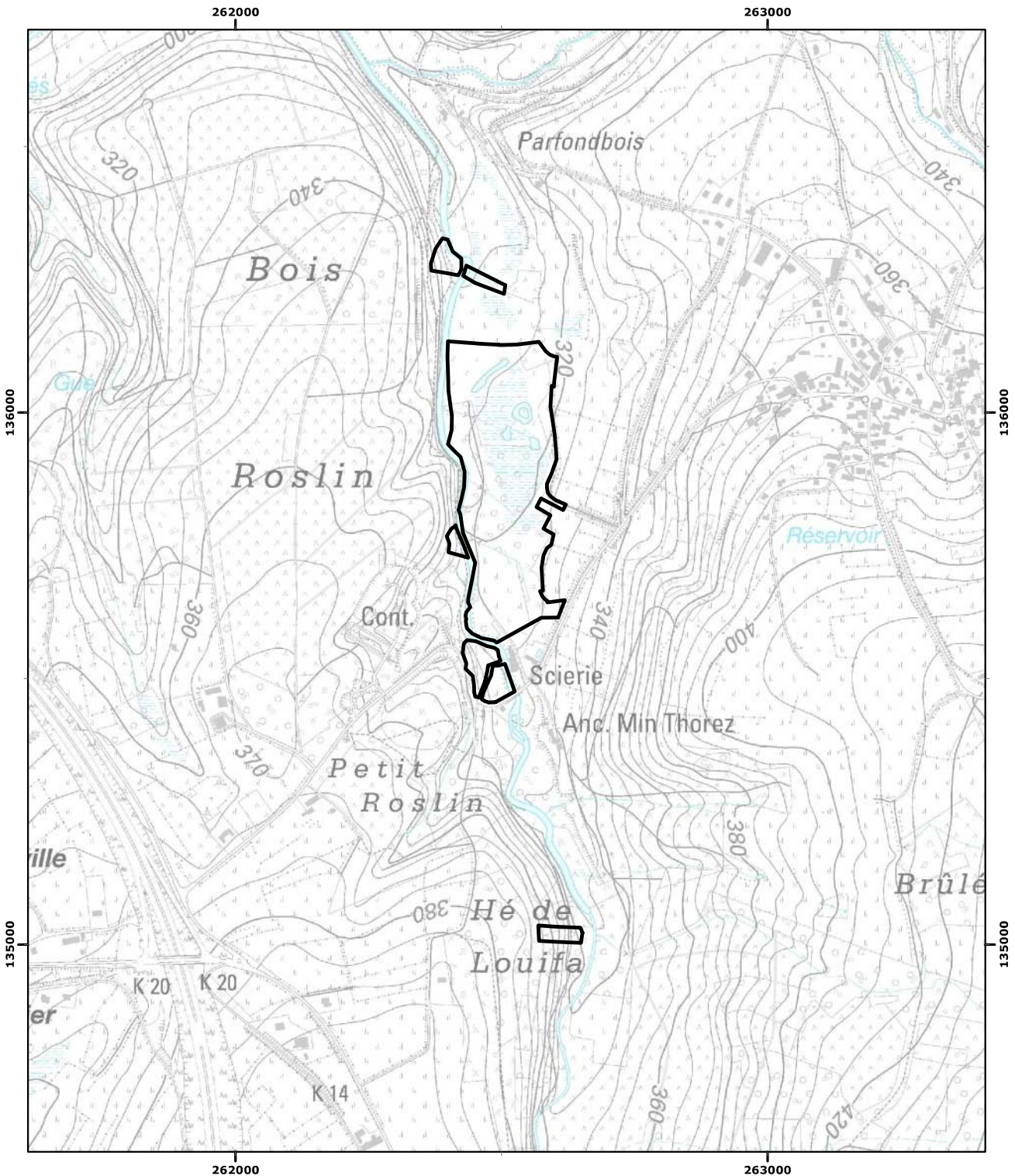
Annexe : Liste des parcelles cadastrales

Parcelles cadastrées ou l'ayant été :

Commune	Division	Section	Lieu-dit	N° parcelle	Surface (ha)
Jalhay	2 - Sart	B	Au-dessus des Fats	1807 A	0,5310
Jalhay	2 - Sart	B	Au-dessus des Fats	1808	0,1854
Jalhay	2 - Sart	B	Au-dessus des Fats	1809 A	0,2520
Jalhay	2 - Sart	B	Au-dessus des Fats	1812 B	0,2370
Jalhay	2 - Sart	B	Au-dessus des Fats	1813 A	0,1760
Jalhay	2 - Sart	B	Au-dessus des Fats	1814 F	0,0811
Jalhay	2 - Sart	B	Au-dessus des Fats	1814 G	0,2864
Jalhay	2 - Sart	B	Au-dessus des Fats	1815 A	0,2530
Jalhay	2 - Sart	B	Au-dessus des Fats	1816 B	0,0879
Jalhay	2 - Sart	B	Au-dessus des Fats	1816 D	0,2760
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1817	0,1914
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1818 A	0,1730
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1818 B	0,1720
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1819 A	0,2810
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1825 L	0,1770
Jalhay	2 - Sart	B	Dessus les Fats	1825 M	0,0990
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1825 P	0,2034
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1826	0,0715
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1827	0,0674
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1828	0,1375
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1829	0,1538
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1830	0,0375
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1832	0,1264
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1833	0,1180
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1834 A	0,1900
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1834 B	0,1748
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1835	0,2389
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1836	0,2789
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1837 B	0,1496
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1837 C	0,0046
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1837 D	0,1584
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1838	0,4372
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1839	0,4563
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1843 A	0,2307
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1843 B	0,2180
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1843/02 A	0,0870
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1843/02 B	0,0410
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1844 A	0,3430
Jalhay	2 - Sart	B	Pont de Sart	1845 A	0,3744
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1846	0,3612
Jalhay	2 - Sart	B	Pont de Sart	1847 A	0,3726
Jalhay	2 - Sart	B	Dans les Fats	1852 B	0,0210
Jalhay	2 - Sart	B	Louis Fat	2393 E	0,1380

Jalhay	2 - Sart	B	Fats	1347 A	0,1720
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1356 A	0,1427
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1353	0,1185
Jalhay	2 - Sart	B	Apat	1360	0,1333
Jalhay	2 - Sart	B	Fats	1343 C	0,2510
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1354	0,1560
Jalhay	2 - Sart	B	Au-dessus des Fats	1809 C	0,1098
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1355	0,1319
Jalhay	2 - Sart	B	Pont de Sart	2374 F	0,2695
Jalhay	2 - Sart	B	Les Fats	1357 A	0,2516
Jalhay	2 - Sart	B	Louis Fat	2394 E	0,1080
Total					10,4946

R  serve naturelle domaniale
'La Tourbi  re de Solwaster '
   Sart (Jalhay)



Le (La) Ministre-Pr  sident
Le (La) Ministre

Vu pour   tre annex      l'Arr  t   du gouvernement wallon du

01/09/2022

Echelle : 1:10 000
Carte(s) IGN : 50/1 N

(c) Institut G  ographique National - IGN



Coordonn  es Lambert belge 1972